

- Légende :**
-  Limites parcellaires
 -  Zone à régulariser

BAMAA <small>ARCHITECTURE</small> 27 rue Danton - 69003 Lyon T. 04 72 81 81 33 M. pierre.madec@bamaa.com		L O R A CHITECTURE <small>ARCHITECTURE</small> 27 rue Danton - 69003 Lyon T. 04 72 81 81 33 M. pierre.madec@bamaa.com		CPAM VILLEURBANNE CPAM DU RHÔNE 27 rue Louis Goux VILLEURBANNE 69600
PROJET CPAM DU RHÔNE 278 cours Emile Zola VILLEURBANNE 69600	PHASE PC DATE 03/01/2022	Maître d'ouvrage CPAM du Rhône Stéphanie LAMBERTIE	A 278 cours Emile Zola - 69600 Villeurbanne - M. Stéphane Lambertie@cpam-rhone-69.fr T. 04 28 10 77 28	
Architecte Mandataire BAMAA Christophe MELLETT	M. christophe.mellett@bamaa.fr A 4 place Lurde - 69003 Lyon - T. 04 82 51 87 99			
Architecte Assuré LFA Antoine TROLLAT	A 27 rue Danton - 69003 Lyon - M. antoine.trollat@lfa-architectures.com T. 04 81 13 76 90			
Bureau de Contrôle Quilicommi Pierre MADER	A 58 rue Claude Chappe Parc de Crevy - 69770 Saint-Denis sur Mont d'Or T. 04 72 81 81 33 M. pierre.madec@quilicommi.fr			
BET CSE - ESI - Economie CET Nicolas GAZD	A 3, Rue Renaudie - 69003 LYON T. 04 78 80 00 71 M. n.diaz@cet-lyon.com			
BET Structure ADOLLE Thomas DELAUX	A 315 Bd de Stalingrad - 69006 Lyon T. 03 87 21 86 60 M. thomas.delaux@adolle.com			
BET Acoustique CENSIS ACQUETIQUE Emmanuel SIGNOUIL	A 18 rue Ampère Carrière Commerciale Les Menonnières - 69370 Fénis sur l'Isère T. 04 78 23 27 28 M. emmanuel.signouil@censis-acoustique.com			
OPC Jean-Baptiste PILLOT	A 21 ZN, rue Baran - 69007 LYON T. 03 85 21 85 41 M. jean-baptiste.pillot@jbp-ingenierieurbaine.com			
BET HSE ALBERTO Sarah TRUCHET	A 31 ZN, rue Baran - 69007 LYON T. 03 85 21 85 41 M. sarah@alberto.com			

Commune : 069266
Villeurbanne

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau

B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/10/2022... par M. Nicolas BERNOS, géomètre à LYON

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 8463.

A LYON, le 25/10/2022

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DU RHÔNE
276 Cours Emile Zola

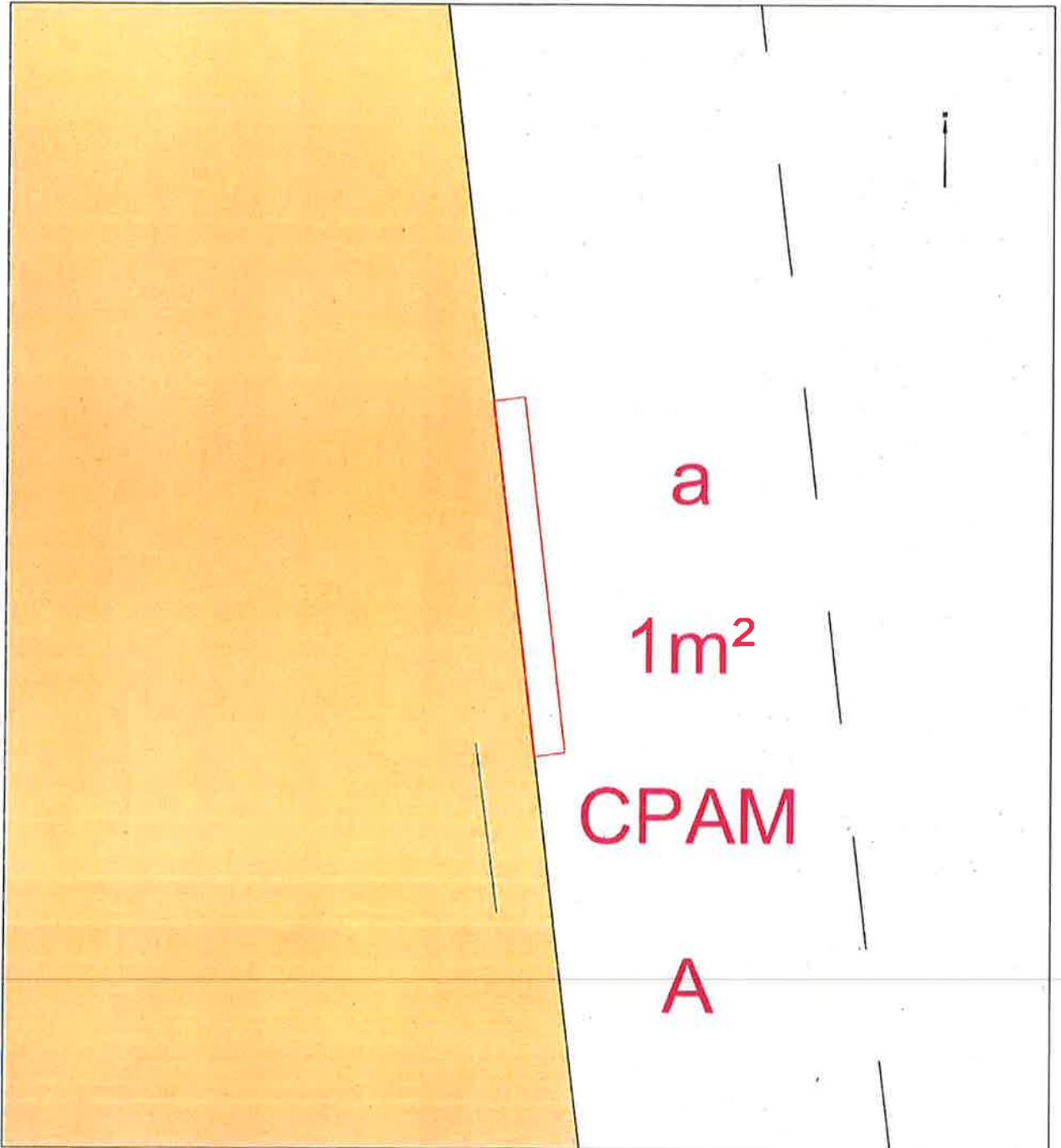
Document dressé par
Nicolas BERNOS
à LYON
Date 25/10/2022

Signature:
N. Bernos

Section : BS
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/50
Date de l'édition : 04/07/2001

(1) Rayer les mentions nulles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une saisine totale renouvée par voie de récolement dans la forme de la loi précitée.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur géométrique ou technicien agréé du cadastre, etc.)
(3) Note sur les noms et qualités des signataires d'un extrait de compte rendu cadastraire, sous le représentant qu'il est élu par le conseil municipal.

69519 VILLEURBANNE CEDEX



Commune : 069286
Villeurbanne

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL
D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)

Cachet du rédacteur du document

Numéro d'ordre du document d'arpentage

Document vérifié et numéroté le
A
Par

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 24/10/2022, par M. Nicolas.BERNOS, géomètre à LYON.
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.
A .LYON..... le 25/10/2022.....

Document dressé par
Nicolas.BERNOS
à LYON.....
Date 25/10/2022
Signature : 

Section : BS
Feuille(s) : 01
Qualité du plan : P4
Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/200
Date de l'édition : 04/07/2001

CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE DU RHONE
276 Cours Emile Zola

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une rédaction faite d'après un acte de bornage ou un plan d'arpentage.
(2) Qualité de la personne appelée (propriétaire, expert, inspecteur, géomètre ou technicien inscrit au tableau n° 1010...)
(3) Rayer les noms et adresses de signature d'actes afférents du présent acte portant sur un piquetage effectué sur le terrain.

69619 VILLEURBANNE CEDEX

